

**Procès Verbal du Conseil Municipal
du 29 mars 2014 à 10 h 30**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars, à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tournon d'Agenais, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du vingt-trois mars deux mille quatorze, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean Pierre LACAM, maire sortant, conformément aux articles L2121-10 et L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Françoise BOUYSSOU
Romain VIALATTE
Patrick LONGUESSERRE
Christian LAYTOU
Serge TIRA
Didier BALSAC
Annie ROBEILLO
Dominique VEYRAC
Ghislain PHILIP
Jean Claude LOUIT
Françoise MIRABEL
Martine MUSQUI
Patricia LABAT-QUINTARD
Stéphane GONDAL
Brigitte CAPDENAT-DONNET

Ordre du jour :

- ▶ Election du Maire,
- ▶ Election des Adjointes,
- ▶ Indemnité des élus.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Pierre LACAM, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mesdames Françoise BOUYSSOU, Annie ROBEILLO, Françoise MIRABEL, Martine MUSQUI, Patricia LABAT-QUINTARD et Brigitte CAPDENAT-DONNET et Messieurs Romain VIALATTE, Patrick LONGUESSERRE, Christian LAYTOU, Serge TIRA, Didier BALSAC, Dominique VEYRAC, Ghislain PHILIP, Jean Claude LOUIT et Stéphane GONDAL dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Martine MUSQUI

Monsieur Arnaud DEVILLIERS, secrétaire général, a été nommé auxiliaire au secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur Jean-Claude LOUIT, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Françoise BOUYSSOU et Monsieur Ghislain PHILIP.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

► Election du Maire

1^{er} tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Didier BALSAC : 14 voix

Monsieur Didier BALSAC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

► Election des Adjointes

Sous la présidence de Monsieur Didier BALSAC, élu Maire, les membres du conseil municipal sont invités à fixer le nombre des adjoints.

Monsieur le Maire propose de créer 4 postes d'adjoints

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 15 voix Pour, décide la création de 4 postes d'adjoints.

► Election du 1er Adjoint

Le Maire a invité le conseil à procéder à l'élection du Premier Adjoint. Il fait appel à candidature. Monsieur Serge TIRA est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8
- A obtenu :

Monsieur Serge TIRA : 14 (quatorze) voix

A été proclamé Premier adjoint et immédiatement installé Monsieur Serge TIRA

► **Election du 2ème Adjoint**

Le Maire a invité le conseil à procéder à l'élection du Deuxième Adjoint. Il fait appel à candidature. Monsieur Christian LAYTOU est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
A obtenu :
Monsieur Christian LAYTOU: 14 (quatorze) voix

A été proclamé Deuxième adjoint et immédiatement installé Monsieur Christian LAYTOU

► **Election du 3ème Adjoint**

Le Maire a invité le conseil à procéder à l'élection du Troisième Adjoint. Il fait appel à candidature. Madame Martine MUSQUI est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
A obtenu :
Madame Martine MUSQUI : 14 (quatorze) voix

A été proclamée Troisième Adjointe et immédiatement installée Madame Martine MUSQUI

► **Election du 4ème Adjoint**

Le Maire a invité le conseil à procéder à l'élection du Quatrième Adjoint. Il fait appel à candidature. Monsieur Ghislain PHILIP est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8
A obtenu :
Monsieur Ghislain PHILIP : 14 (quatorze) voix

A été proclamé Quatrième adjoint et immédiatement installé Monsieur Ghislain PHILIP

(Délibération n°1) : Finances : Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Monsieur le Maire propose :

D'ALLOUER, avec effet au 1er avril 2014, une indemnité de fonction au Maire, aux adjoints et que le montant des indemnités de fonction s'établira à compter du 1er avril 2014 comme suit :

Indemnité de fonction du Maire

31% de l'Indice Brut 1015 majorée de l'indemnité de 15% pour les communes chefs- lieux de canton

Indemnité de fonction du 1er Adjoint

8,25% de l'indemnité de l'Indice Brut 1015

Indemnité de fonction des 2ème, 3ème et 4ème Adjoint

6,5% de l'indemnité de l'indice brut 1015

Adoptée à 15 voix Pour

La séance est levée à 11h15.

La secrétaire de séance,

MARTINE MUSQUI